

# REGLEMENT PARTICULIER

## SUPER SLALOM DE L'ANNEAU DU RHIN

### 10-11 Novembre 2022

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

#### L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ANNEAU DU RHIN

Organise le 9<sup>ème</sup> Super Slalom de L'ANNEAU DU RHIN avec le concours de l'ANNEAU DU RHIN.

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2023 et le Trophée des Slaloms de la ligue Grand Est du Sport Automobile

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue ..... sous le numéro ..... en date du ....., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro ..... en date du .....

#### *Organisateur technique*

**Nom :** ASA ANNEAU DU RHIN

**Adresse :** ANNEAU DU RHIN - 68127 BILTZHEIM

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

##### **1.1 P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	M Jean Jacques HUBER	Licence	n°1086
Commissaires Sportifs :	M Michel LEONATE	Licence n°12844	
	Mme Aurélie KIRMANN	Licence n°166443	
Directeur de Course :	M Laurent DREYFUS	Licence n°184676	
Directeur de Course Adjoint :	M Serge MISTRI	Licence n° 5945	
Commissaires Techniques :	M Marc CHARBONNEAU	Licence n°47435	
	M Jean-Michel PICARDEL	Licence n° 311622	
	M. Vincent ANGELINI	Licence n° 206030	
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	M Gilbert HORALA	Licence n°12674	
Chronométrateurs :	M Gérard PEUREUX	Licence n°11719	

*Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.*

### **1.2 P. HORAIRES**

Clôture des engagements le jeudi 4 Novembre 2022 à Minuit

Publication de la liste des engagés le Lundi 7 Novembre 2022 à 18 heures

Vérifications administratives le 10 Novembre de 14 heures à 18 heures

Lieu : Chalet de l'ASA

Vérifications techniques : le 10 Novembre de 14h15 à 18h15. Lieu : Box 43

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le 10 Novembre à 17h15 Lieu : Chalet Collège

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 11 novembre à 08 heures

Essais non chronométrés le 11 Novembre de 09h00 à 09h45

Essais chronométrés le 11 Novembre de 10h00 à **10h45**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 11 novembre à **-11h00**

#### **Course :**

1<sup>ère</sup> manche le 11 Novembre 2022 de 11h15 à 12h30

2<sup>ème</sup> manche le 11 Novembre de 13h30 à 14h45

3<sup>ème</sup> manche le 11 Novembre de 15h00 à 16h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée de 07h30 à 8h00.

Affichage des résultats provisoires le 11 Novembre à 16h30.

Lieu : Panneau d'affichage

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office).

Lieu : Dans le Paddock

### **1.3 P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage du Circuit Adresse : ANNEAU DU RHIN 68127 BILTZHEIM

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le 10 novembre à 18h15.

Vérifications le 11 Novembre uniquement sur demande préalable à l'écrit de 07h00 à 07h30.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

*Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.*

## ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**M. Daniel HAEFFELIN – 16 rue Hohmur – 68230 TURCKHEIM**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 04 Novembre à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si, à la date de la clôture des engagements, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 10 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2 .P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) A DEFINIR PAR ADDITIF
- Publicité optionnelle A DEFINIR PAR ADDITIF

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom de l'ANNEAU DU RHIN aura le parcours suivant (voir plan en dernière page).

*Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.*

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Longueur du parcours : 1999 mètres.

### 6.5.P : PARC CONCURRENENTS

Les parcs concurrents seront situés à l'ANNEAU DU RHIN

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le Mercredi 10 Novembre.

Les remorques devront être garées à l'endroit indiqué sur place

### 6.6.P. : PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

### **6.7.P. : TABLEAUX D’AFFICHAGE**

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ en face du chalet ASA
- Pendant les vérifications au parc des vérifications en face du chalet ASA
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée en face du chalet ASA

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

### **6.8.P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée. Lieu : Chalet de l’ASA.

Téléphone permanence n° 06 79 38 96 56 Centre de secours le plus proche CH PASTEUR

Lieu: 68000 COLMAR Téléphone n° : 03 89 12 40 00

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Conforme au règlement Standard des Slaloms

### **7.3 P. COURSE**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### **7.4 P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de la compétition.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à 16h30 au Tableau d’Affichage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic.

Les classements, sous réserve d’éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l’heure d’affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms 2022.

## ARTICLE 10P. PRIX

Les primes seront maintenues si le nombre de partants est supérieur ou égal à 70. En dessous de 70 partants, les primes seront diminuées de 50%.

10.2P. PRIX La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classements Scratch : 1er : 150 €+ 1 coupe ; 2ème : 100 € +1 coupe ; 3ème : 80 € + 1 coupe

Classement Classes : De 12 partants et + : 1er : 100 € + 1 coupe ; 2ème : 80 € + 1 coupe ; 3ème : 50 € + 1 coupe

De 6 à 11 partants : 1er : 100 € + 1 coupe ; 2ème : 80 € + 1 coupe ; De 1 à 5 partants : 1er : 60 € + 1 coupe

Les prix attribués au Groupe « Loisir » sont identiques à ceux des autres Groupes

Les prix sont cumulables

Les chèques seront envoyés directement aux récompensés.